

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
12 mai 2017

Date d'affichage  
12 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Denis FENAT par Jean ROULIN, Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY, Monique THILLY par Bernadette MILLOT.

Monsieur Gérard KESTLER a été nommé secrétaire

Objet : **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

N° de délibération : **2017\_05\_19\_01**

Rapporteur : **M. BIAUX**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code Electoral, et notamment l'article L.270,

**VU** la démission de M. Patrick VANET, conseiller municipal, par courrier reçu le 26 avril 2017,

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

**CONSIDÉRANT** que le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est Mme Magalie MOULANIER,

**CONSIDÉRANT** le refus de Mme Magalie MOULANIER d'occuper les fonctions de conseiller municipal par courrier reçu le 26 avril 2017,

**CONSIDÉRANT** que le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après est M. Jean RADZIETA,

**CONSIDÉRANT** le refus de M. Jean RADZIETA d'occuper les fonctions de conseiller municipal par courrier reçu le 26 avril 2017,

**CONSIDÉRANT** que le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après est Mme Amelle DAHMANI,

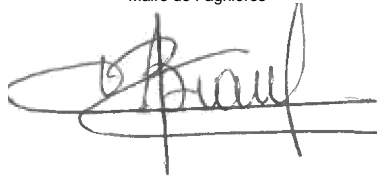
**OUÏ l'exposé qui précède,**

**PROCÈDE** à l'installation de Mme Amelle DAHMANI en qualité de conseillère municipale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a long horizontal stroke extending to the right.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 29/05/2017 à 16:41:54  
Référence : 58563d5d3c76b14bc1a2bfda3a413307fcabbd2